

Tribune d'Alain Policar

Chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)

Publié le 25 mai 2020 dans le journal Le monde

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/25/alain-policar-la-tentation-de-l-etat-est-d-instrumentaliser-la-peur-pour-restreindre-nos-libertes_6040696_3232.html

Le rôle de la peur dans la formation de l'Etat, analysé par Thomas Hobbes il y a plus de trois siècles, est toujours actuel et favorise un poison identitaire qui doit être combattu par le refus de toute discrimination, affirme le politiste Alain Policar.

Devant la crise sanitaire que nous traversons et les paralysies subséquentes de l'économie et de l'école, il est parfaitement légitime d'avoir eu peur, pour la vie des proches et la nôtre, pour notre avenir professionnel. Cette peur reste présente. Mais, dans ce contexte, l'Etat peut être fortement tenté de l'instrumentaliser pour restreindre nos libertés au nom de la sécurité de tous. Il suffit de lire le philosophe Thomas Hobbes (1588-1679) pour se persuader de ce risque. L'auteur du *Léviathan* n'a-t-il pas insisté sur le rôle de la peur dans la formation de l'Etat ?

Pour faire société, il ne faut pas compter, explique-t-il, sur la bienveillance réciproque que se porteraient les hommes. Dans la cité moderne, la divergence sur le sens des principes moraux est radicale. Cet « *état de nature* » (dans le vocabulaire hobbesien) est en réalité un état de guerre dans lequel les hommes demeurent, « *tandis qu'en raison de la diversité de leurs appétits, ils mesurent diversement le bien et le mal* », assure-t-il en 1642, dans *De Cive [Du Citoyen]*.

Comment sortir de l'état de nature ? Par la peur de la mort devant laquelle les hommes acceptent de se soumettre à l'Etat, c'est-à-dire de céder une grande part de leurs droits, afin d'assurer, apparent paradoxe, la conservation de leur vie. Ce que nous apprend la lecture d'Hobbes est que cette peur, loin d'être une émotion primitive, est construite par ceux qui exercent le pouvoir. Elle n'est donc plus, comme chez Aristote, le reflet de l'*ethos* d'une société.

Les gouvernants, au nom de l'anticipation d'un mal à venir (la mort, mal futur absolu), doivent entretenir la peur ou, plutôt, montrer son importance morale. Ils pourront ainsi convaincre qu'elle a la vertu d'apprivoiser les pulsions destructrices (la colère, par exemple). Elle est aussi une émotion plastique dont l'objet peut donc être aisément défini. On pourrait objecter que l'Etat de droit protège contre cette instrumentalisation de la peur. Mais, dans la perspective d'Hobbes, il est précisément l'accomplissement du droit au moyen de la peur (voir Corey Robin, *La peur. Histoire d'une idée politique*, Armand Colin, 2006).

« Ne laisser personne sur le bord de la route »

L'analyse hobbesienne peut être appréciée à l'aune de la présente crise. Les indices de son acuité sont nombreux : replis identitaires, haines interreligieuses (comme en Inde), exaltation des frontières (pas seulement celles de la nation, mais aussi celles du groupe), relative indifférence face au creusement des inégalités (particulièrement entre nations riches et nations pauvres). La peur est, en elle-même, la justification de nos consentements coupables.

Avons-nous d'autres choix ? Dans un ouvrage en préparation, Jan-Werner Müller, professeur de science politique à l'université de Princeton (New Jersey), s'appuie sur la pensée méconnue de la politiste et philosophe américaine Judith Shklar (1928-1992) pour montrer que la solidarité peut se substituer à la peur.

Le poison est puissant : les engrenages de la mécanique de la peur survivent à la disparition de ses causes immédiates

Non qu'il faille ignorer cette dernière : au contraire, pour Judith Shklar, le libéralisme a besoin de la possibilité de fonder la base normative de ses préceptes et de ses pratiques politiques sur ce mal que sont la cruauté et la peur. Tout en s'opposant à Hobbes, elle reprend sa problématique en

reconnaissant que la peur nous oblige à nous conformer à un *ethos* commun.

Autrement dit, c'est ensemble que nous devons définir les conditions d'une existence indépendante et à l'abri de la peur, qui doivent donc concilier le besoin de sécurité et le refus de toute discrimination. Car le poison est puissant : les engrenages de la mécanique de la peur survivent en effet à la disparition de ses causes immédiates. Dans l'actuel contexte de crise, le « *libéralisme des opprimés* » de Judith Shklar doit être utilisé comme un antidote. Protéger les victimes doit devenir le fondement absolu de l'action de l'Etat.

Mais celle-ci ne saurait suffire. « Ne laisser personne au bord de la route », comme on le rappelle à l'envi, suppose de repenser le sens de l'appartenance. Si nous souhaitons vraiment que « plus rien ne soit comme avant », le regard et le comportement à l'égard de ceux qui restent en marge du « système » (les migrants, les sans-abri, nos aînés laissés sans soin, etc.) appellent à une conception renouvelée de la citoyenneté.

« Le droit d'avoir des droits »

Hannah Arendt, dans le contexte de l'analyse du totalitarisme, a forgé une notion centrale : le « droit d'avoir des droits ». Si les droits de l'homme relèvent bien d'une citoyenneté, ce n'est pas celle de l'État-nation, mais celle d'un statut politique en construction, indépendant des frontières.

Pour permettre leur pleine effectivité, que garantit l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 [*« Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet »*], il est donc nécessaire de les ancrer dans la lutte contre les inégalités d'accès à leur exercice. Il ne saurait y avoir contradiction entre l'homme et le citoyen : jamais un droit concernant la citoyenneté ne peut contredire quelque droit de l'homme que ce soit. Il s'agit donc de reconnaître à chacun des droits liés à son appartenance au monde.

Cette position n'est pas irénique : non seulement l'accueil ne va pas sans crainte, mais celle-ci lui est consubstantielle. On ne peut parler sérieusement d'hospitalité sans cette dimension de crainte. Pour amoindrir cette dernière, il est nécessaire de penser au fait que nous formons des « communautés de destin ».

Celles-ci débordent les frontières. Nous devons dès lors faire en sorte que les intérêts de ceux qui les composent soient pris en considération. Tenir compte des questions qui affectent des individus non membres d'un État donné, c'est réaliser son humanité. Il s'agit là d'une simple question de dignité. Et la dignité n'est pas autre chose que le fondement moral légitimant toute revendication de droits.